



Conditions d'admission - organisation

Modalités d'admission :

Le Master BIOTERRE recrute :

- des **étudiants issus du Master 1 "Environnement et Risques" de Paris 1**
- dans une large mesure (une vingtaine d'étudiants en moyenne) des **étudiants issus d'autres cursus (Droit, économie, écologie, sciences politiques, ingénieurs...) provenant d'universités françaises et étrangères** (et titulaires d'un master 1 dans leur discipline)
- des **candidats en reprise d'études** (voir conditions ci-dessous).

Admissions pour l'année 2021-2022

Les candidat(e)s doivent s'inscrire directement sur le portail <https://ecandidat.univ-paris1.fr>

Les dates prévues sont du **02 Mai au 24 Mai 2021**

Gestionnaire de scolarité UFR 08 - Géographie

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

191, rue Saint-Jacques

75231 Paris cedex 05

Tél : 01 44 32 14 45

Modalités de recrutement

Le recrutement se fait en deux temps : examen du dossier avant le 10 juin et en cas de sélection du dossier, entretien en présentiel ou en visio conférence (15 au 25 juin, à préciser).

Réponse pour l'admission le 2 juillet

Au cours de l'entretien le candidat présente en 10 minutes son cursus, justifie son choix de candidater au master BIOTERRE et précise son projet professionnel. Suit une discussion de 10 à 15 mn avec le jury

Conseils aux candidats : voir

: <https://www.meilleurs-masters.com/master-management-de-l-environnement-et-du-developpement-durable.html>

Qui peut candidater ?

Etudiants post-master 1 ou équivalent

L'accès diplôme BIOTERRE est subordonné à l'obtention du diplôme de maîtrise (Géographie, Droit, Economie) délivré en première année de master ou d'un diplôme de niveau au moins équivalent **Etudiants spécialisés dans l'environnement (droit, économie, géographie, sciences humaines, sciences de la vie et de la terre) ; ingénieurs environnementalistes ou du BTP.**

Professionnels

Professionnels justifiant d'un niveau Master 1, ou, disposant d'un niveau de technicien ou bac + 3 et bénéficiant de cinq ans d'expérience professionnelle, spécialisés dans le domaine du BTP : techniques, gestionnaires, juristes, financiers ; dans la limite de 5 personnes, agents de la fonction publique territoriale (environnement, transport, aménagement), bureaux d'études, banque.



Pour les personnes devant obtenir une validation (VAE - VAPP), le dossier doit être monté avec le service de la formation continue pour un dossier à monter avant le 9 mai

<https://formation-continue.panthonsorbonne.fr/>

Les dates limites de retrait de dossiers sur le portail Internet et de dépôt au secrétariat sont à consulter sur le site de l'UFR :

<http://www.univ-paris1.fr/ufr/ufr08/inscriptions-et-scolarite/candidatures-et-inscriptions/>

[Enseignements et Programme](#)

Source URL: <https://www.masterbieterre.com/conditions-dadmission-organisation>